

REGLEMENT DU CONCOURS

Le concours est organisé par Clear Channel Belgium, située Boulevard de la Plaine 5 à 1050 Bruxelles (dénommée ci-après 'Clear Channel').

Tout participant au concours déclare accepter les conditions du règlement du concours décrites ci-dessous. La moindre infraction au règlement a pour conséquence l'exclusion du participant.

LE CONCOURS

-Le concours est ouvert à toutes les personnes qui travaillent dans le secteur de la publicité.

-Le nombre de participation est illimité. Pour chaque participation, un formulaire d'inscription doit être rempli et une création en basse définition doit être uploadée sur www.unleashtheartistwithin.be.

- La participation au concours est gratuite.

-Le concours se déroule en 2 phases:

1/ Les participants doivent livrer un film ou un storyboard présentant leur concept.

2/ Après délibération du jury et de l'annonce du gagnant, celui-ci doit fournir le fichier en haute résolution. Il dispose d'un délai de 10 jours et doit tenir compte des spécificités techniques et de la qualité d'image exigée.

-Lors de la création du projet, il est essentiel de tenir compte des spécifications techniques (à télécharger sur le site lors de l'enregistrement) et des codes déontologiques de l'instance organisatrice et de celles qui lui sont liées.

Les créations sont uploadées sur le site www.unleashtheartistwithin.be avec le formulaire d'inscription.

- Clear Channel se réserve le droit de modifier, de reporter, de raccourcir ou de supprimer le concours ou une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent. Clear Channel ne peut donc pas être tenu pour responsable. Les erreurs d'impression, les fautes d'orthographe, les fautes de frappe ou toute autre faute ne peuvent pas être invoquées comme motif d'une responsabilité quelconque de Clear Channel.

-Le droit de publication de tout projet envoyé revient à Clear Channel. L'organisateur est par conséquent libre de diffuser les projets, de les placer sur le site internet, et de les insérer dans des publications.

-La date limite d'inscription est fixée au dimanche 2 aout 2015 à minuit.

Chaque participant doit s'assurer que son/ses projet(s) ait/aient effectivement été livré(s) à l'organisation. Après avoir rempli et uploadé le formulaire d'inscription et sa/ses création(s), chaque participant reçoit un mail de confirmation.

-Les renseignements figurant sur cette fiche ne pourront pas être modifiés. Ils seront utilisés pour la publication des résultats.

-Pour ce concours, aucune dérogation ne sera faite au code déontologique de Clear Channel.

LE PROJET

Contenu

- La création sera dépourvue de tout contenu publicitaire. Elle ne contiendra ni logo, ni slogan à caractère commercial lié à une marque.
- Si la création contient du texte, celui-ci sera soit en français et néerlandais (dans une même version ou dans deux versions au contenu identique), soit en anglais.
- Il conviendra aussi de veiller à un bon usage de la langue et à une orthographe correcte.
- Clear Channel ne servira pas de support aux créations portant un message idéologique ou relatives à des convictions.
- Clear Channel refusera toute création qui leur paraîtrait contraire à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou qui pourrait heurter la sensibilité du public d'un point de vue esthétique ou éthique.

Forme

- Le monde de la publicité est un monde inventif. De nouvelles techniques apparaissent régulièrement qui repoussent parfois les limites. C'est pourquoi il est nécessaire lors de l'application de ces nouvelles techniques publicitaires de tenir compte de la faisabilité de ces techniques et de leur acceptation par l'opinion publique.

LE JURY

Le jury est désigné par Clear Channel. Il sera composé de membres actifs du secteur de la publicité.

Le jury jugera principalement la créativité, l'originalité et la faisabilité. Compte tenu des diverses possibilités qu'offre le support, l'aspect conceptuel de la création est également important.

Lors du jugement, les travaux sont rendus anonymes afin d'assurer l'objectivité totale du jury. La décision du jury a force obligatoire. Il n'existe aucune possibilité de contester la déclaration du jury.

Le/la gagnant(e) sera informé(e) via mail par Clear Channel et son nom sera rendu public sur le site internet www.unleasheartistwithin.be.

LE PRIX

La création gagnante sera exécutée sur l'I-conic, le plus grand écran digital interactif en Belgique placé d'ici septembre 2015 sur la façade principale du centre Monnaie à Bruxelles.

Plus d'informations sur l'I-conic :

<http://www.clearchannel.be/fr-be/presse/2015/mai/clear-channel-lance-l-iconic-le-plus-grand-ecran-digital-interactif-en-belgique>